

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juin 2014, à 19 heures sous la présidence de son Honneur le maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson  
MM Rémi Whittom  
Christian Grenier  
Frédéric Delarosbil  
Hébert Huard  
Est absent : M. Alain Delarosbil

Sont également présents monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier, madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière et madame Marie-Andrée Henry, assistante greffière.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

### 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

### 2014-06-107 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2014
5. Dépôt de document ou de correspondance
  - a. Certificat de procédure d'enregistrement du registre référendaire du Règlement 2014-385
  - b. Certificat de procédure d'enregistrement du registre référendaire du Règlement 2014-387
6. Adoption finale – Règlement 2014-385
7. Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement – 2014-389
8. Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement – 2014-390 (reporté)
9. Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement – 2014-391
10. Dérogation mineure – Anne-Caroline Beaudry
11. Politique d'achat local
12. Renouvellement d'adhésion à URLS-GÎM
13. Modification du tracé de la Route Verte
14. Renouvellement au programme de reconnaissance des villages-relais
15. Demande d'autorisation à la CPTAQ
16. Demande de changement d'emplacement de la tour Telus
17. Autorisation d'un défilé de la Fête nationale du Québec
18. Appui à la tenue d'un spectacle plein-air
19. Rapport des conseillers
20. Adoption des comptes à payer
21. Suivi du budget
22. Affaires nouvelles
23. Période de questions des citoyens au président du Conseil
24. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Christian Grenier que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé avec les modifications apportées.

**2014-06-108 4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2014**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait le suivi du procès-verbal de la séance tenue le 12 mai 2014. Il est proposé par madame Gina Samson que ce procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

**2014-06-109 5- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE**

- a. Monsieur Paul Langlois, greffier, dépose le certificat de procédure d'enregistrement du registre référendaire pour le Règlement 2014-385.
- b. Monsieur Paul Langlois, greffier, dépose le certificat de procédure d'enregistrement du registre référendaire pour le Règlement 2014-387.

**2014-06-110 6- ADOPTION FINALE – RÈGLEMENT 2014-385**

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2014-385 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

Ce règlement est disponible au bureau de la ville de Paspébiac aux fins de consultation.

**2014-06-111 7- ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT – 2014-389**

Il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 2014-389 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

Le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 2014-389 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la ville de Paspébiac aux fins de consultation.

**2014-06-112 8- ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT – 2014-390**

Il est proposé par monsieur Christian Grenier que le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 2014-390 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit reporté à une séance ultérieure.

**2014-06-113 9- ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT – 2014-391**

Il est proposé par madame Gina Samson, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 2014-391 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

Le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 2014-391 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la ville de Paspébiac aux fins de consultation.

**2014-06-114 10- DÉROGATION MINEURE – ANNE-CAROLINE BEAUDRY**

**CONSIDÉRANT QU'**une dérogation mineure aux dispositions de l'article 74, 2e alinéa qui concerne les garages isolés du règlement d'urbanisme de la ville de Paspébiac a été demandée pour un immeuble localisé au 49, avenue Huard dans la ville de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de dérogation mineure aura pour effet de permettre la construction d'un garage d'une superficie de 1440 pieds<sup>2</sup>, soit 930 pieds<sup>2</sup> excédentaires à la superficie du bâtiment principal, limite permise dans le règlement d'urbanisme de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de dérogation mineure a été soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation présidée par le maire le 9 juin 2014 à 18 h 30, à la salle municipale de la Maison des citoyens au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est pour entendre les personnes et/ou organismes qui désiraient s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y pas eu d'opposition à cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de réunions tenues les 10 et 29 avril 2014, a recommandé au conseil d'accepter cette dérogation mineure partiellement, c'est-à-dire que les dimensions ne dépassent pas 28 pieds de façade par 36 pieds de profondeur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Hébert Huard, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que cette dérogation mineure soit acceptée par la ville de Paspébiac.

**2014-06-115 11- POLITIQUE D'ACHAT LOCAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Paspébiac s'est dotée d'une politique de gestion contractuelle en conformité avec la législation québécoise;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Paspébiac s'était donné une politique d'achat local en 2012;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'issue de la politique d'adjudication de contrats et de l'adoption de la législation, la ville de Paspébiac est tenue de modifier sa politique d'achat local pour la rendre conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rémi Whittom de modifier le quatrième alinéa de la résolution 2012-04-335 portant sur l'achat ou la fourniture de produits ou de services locaux comme suit :

*Que l'aspect local soit pris en considération si l'estimation des fournisseurs locaux présente un écart inférieur de 5 % à celle de fournisseurs extérieurs pour la fourniture, l'achat ou le service à un coût inférieur de vingt-cinq mille (25 000 \$) dollars.*

**2014-06-116 12- RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À URLS-GÎM**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Paspébiac est membre de l'URLS-GÎM, l'Union régionale du loisir et du sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT QUE** l'URLS fournit un soutien important aux organismes et aux municipalités de la région, dont Paspébiac;

Il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que la ville de Paspébiac renouvelle son adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2014-2015 et qu'elle engage un montant de 180 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle. De plus qu'elle délègue les personnes suivantes pour la représenter à la prochaine assemblée générale annuelle de l'Unité régionale de loisir et de sport, soit madame Chantal Robitaille, directrice au service de la Culture et du Loisir ainsi que monsieur Christian Bourque, coordonnateur adjoint au Sport et à la Famille.

**2014-06-117 13- MODIFICATION DU TRACÉ DE LA ROUTE VERTE**

**CONSIDÉRANT** la demande de *Vélo Québec* et l'appui obtenu du Ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification de la *Route Verte* passera dorénavant exclusivement à Paspébiac par le boulevard Gérard-D.-Levesque;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts d'implantation du nouveau tracé n'ont aucune incidence budgétaire pour la ville de Paspébiac;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que la ville de Paspébiac signifie, par la présente, son appui au nouveau tracé de la *Route Verte*, institué par *Vélo Québec*;

**2014-06-118 14- RENOUVELLEMENT AU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES VILLAGES-RELAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Paspébiac s'est vu désigner comme ville « Village-relais » par le Ministère du Transport du Québec en 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère du Transport exige une résolution du conseil municipal pour renouveler la désignation de la ville comme étant « Village-relais »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité de transmettre au Ministère du Transport du Québec la présente résolution signifiant la volonté du conseil municipal de renouveler la désignation de « Village-relais » et de favoriser le développement du projet.

**2014-06-119 15- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la demanderesse veut avoir un îlot déstructuré plus profond pour éloigner la maison du chemin puisque les maisons sur cette avenue sont en majorité éloignées du chemin;

**CONSIDÉRANT QU'**une grande part des lots qui ont été inclus dans les îlots déstructurés ont aujourd'hui trouvé une vocation résidentielle;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot visé par la demande se trouve dans un secteur où l'usage des terres est essentiellement résidentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est justifié par la faible disponibilité de terrains de ce type avec une possibilité pour la construction résidentielle;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot visé par la demande est caractérisé par un couvert forestier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par monsieur Keven Tremblay Grenier, soit que l'îlot déstructuré de 50 mètres de profond qui se trouve sur le lot 1252-P voit sa profondeur augmentée de 100 mètres pour un îlot déstructuré d'une profondeur totale de 150 mètres.

**2014-06-120 16- DEMANDE DE CHANGEMENT D'EMPLACEMENT DE LA TOUR TELUS**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie de télécommunications TELUS désire implanter une tour dans la ville de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a déjà donné son accord pour ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier emplacement visé derrière le garage municipal occasionne des problèmes pour les opérations reliées aux travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a ciblé un emplacement qui représente des avantages au niveau de l'accès;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot ciblé par la Ville est adjacent du côté Est de l'actuelle tour de Télécommunications de l'Est;

**CONSIDÉRANT QU'**en fonction du nouvel emplacement, une nouvelle consultation publique sera réalisée par les responsables de la compagnie TELUS et que la population doit être en accord avec le projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil appuie et accepte le nouvel emplacement ciblé pour l'implantation de la tour de TELUS. Ce site se situe à l'est de la tour de Télécommunications de l'Est qui se trouve actuellement sur le terrain de la ville de Paspébiac.

**2014-06-121 17- AUTORISATION D'UN DÉFILÉ DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** l'importance que revêt chaque année la Fête nationale du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction du Centre culturel appuyé par le Comité des Fêtes planifie les festivités et le défilé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que la ville de Paspébiac, à la demande du comité de la Fête nationale, autorise la circulation dans les rues de la Ville pour la marche symbolique du 24 juin prochain et apporte l'appui technique requis à l'événement.

**2014-06-122 18- APPUI À LA TENUE D'UN SPECTACLE EN PLEIN AIR**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de la Culture et du Loisir de Paspébiac planifie la présentation d'un spectacle en plein air le 12 juillet 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un spectacle qui se déroulera sur le quai de la ville de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande doit être formulée afin d'obtenir l'appui du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Gina Samson de transmettre aux autorités compétentes l'appui du conseil municipal au projet de spectacle en plein air planifié pour le samedi 12 juillet prochain.

**19- RAPPORT DES CONSEILLERS**

**Rapport de conseiller de Rémi Whittom**

*Festival du Crabe*

Monsieur Whittom indique que cette année il y aura un coût d'entrée et les passeports pour toute la durée du festival seront en vente au coût de 8 \$ à la billetterie du Centre culturel jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, ensuite ils seront au coût de 12 \$ à la billetterie ou à la porte la journée même du festival. Pour les enfants de 11 ans et moins, l'entrée sera gratuite.

Pour les années précédentes, c'était la Commission des loisirs qui s'occupait du festival donc la ville n'a pas de détails sur celles-ci. Monsieur Whittom et monsieur Grenier ont été nommés comme personnes observatrices sur le comité du Festival du Crabe alors ils ne sont donc pas en conflit d'intérêts. Concernant le conseil d'administration, il est formé de madame Chantal Robitaille, monsieur Christian Bourque et monsieur Sébastien Denis.

Quant à la participation de la Ville, elle fournit le personnel pour les installations et désinstallations de la scène, la machinerie lourde pour les travaux, etc. Monsieur Whittom indique qu'ils vont essayer de chiffrer le tout pour être transparents.

Les activités du festival seront :

- Groupe Suroît des Îles-de-la-Madeleine
- Bingo
- Spectacle pour les jeunes *Hommage à Metallica*
- Soirée country avec Louis Bérubé
- Soirée année '80 Karma Cameleon
- Feux d'artifice et musique simultanée
- Excursions L'Omirlou, excursions de pêche au crabe en haute mer

## **Rapport du conseiller Christian Grenier**

### *Sécurité publique et service incendie*

Au total, trois (3) interventions ont eu lieu, soit :

- Le 17 mai 2014 : Un feu dans un champ et à un autre endroit, dans une balle de foin;
- Le 1<sup>er</sup> juin 2014 : Accident de paramoteur, le service incendie a porté assistance aux services d'urgence.

Trois (3) de nos pompiers volontaires ont participé à la formation "Interventions en présence de liquide ou gaz inflammable" donnée par Gaz Métro au cours du dernier mois. Ils sont maintenant attestés pour effectuer des interventions dans ce genre de situation. Il est également à noter qu'aucun permis de brûlage ne sera octroyé à partir du 15 juin prochain, et ce, jusqu'à la mi-octobre. Aussi, il est très important de porter une attention particulière si vous vous déplacez en forêt dans les prochaines semaines, car l'indice de combustibilité est en cette période de l'année, à son plus haut niveau.

### *Jeux des 50 et plus*

Les Jeux se dérouleront dès jeudi cette semaine. Plus ou moins 700 personnes de la Gaspésie des Îles-de-la-Madeleine seront à Paspébiac pour participer aux 19 différentes disciplines. Quant aux activités culturelles du jeudi soir et du vendredi soir, elles se dérouleront maintenant à guichet fermé et pour le banquet du samedi soir, il y a maintenant 450 inscriptions. Il ne faut surtout pas oublier la messe des Jeux du dimanche à l'église Notre-Dame et le brunch à la salle colombienne, dans la même journée. En ce qui a trait au conseil d'administration, une rencontre des membres a eu lieu le mardi 20 mai dernier. Deux (2) autres rencontres du comité-hôte local se sont tenues les 14 mai et 3 juin dernier. De plus, une rencontre avec tous les bénévoles a eu lieu le mercredi 4 juin dernier.

### *Festival du crabe*

Monsieur Grenier a participé à la conférence de presse tenue le mardi 13 mai dernier au Foyer 2 du Centre culturel. La programmation des activités et des spectacles musicaux a été dévoilée. Le festival vous promet encore une fois cette année de nombreuses heures de plaisirs dans une ambiance des plus intéressante. Un rendez-vous à ne pas manquer. Une rencontre du comité d'administration du festival a aussi eu lieu le mardi 3 juin dernier.

### *Comité consultatif d'urbanisme*

Monsieur Grenier a participé à la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville qui le jeudi 22 mai dernier à laquelle certains dossiers ont été traités à l'ordre du jour de ce soir.

### *Salle de conditionnement et de santé*

Monsieur Grenier a assisté à la dernière rencontre du comité de mise en place de la salle de conditionnement et de santé. Cette rencontre a eu lieu le mercredi 4 juin dernier. Un appel d'offres pour l'acquisition d'équipements va paraître dès cette semaine et l'échéance afin de recevoir les soumissions est prévue pour le 30 juin prochain. La date exacte d'ouverture du centre n'est pas encore fixée, mais on peut prétendre vers à la fin du mois de juillet ou au début du mois d'août.

### *Camping municipal*

Le camping a ouvert ses portes le 27 mai dernier. De plus, les citoyens sont invités à publiciser le camping auprès des familles et amis qui viennent passer les vacances en Gaspésie cet été. On peut les accueillir en camping ici à Paspébiac avec un site enchanteur et des tarifs des plus concurrentiels.

### *Table de travail et préparatoire du conseil de ville*

J'ai participé aux tables de travail des 19, 21 et 26 mai et 5 juin ainsi qu'à la table préparatoire du présent conseil qui a lieu lundi dernier le 2 juin.

### **Rapport du conseiller Frédéric Delarosbil**

Monsieur Delarosbil indique qu'à la tenue de la 3<sup>e</sup> édition du Rodéo professionnel de Paspébiac, plus de 200 cowboys étaient présents, voire même des cowboys de l'Australie. Ce fut une belle édition avec un franc succès. Remerciements pour la participation de la Ville avec le soutien technique pour un événement d'une telle envergure. Monsieur Delarosbil indique avoir été présent à toutes les tables de travail.

### **Rapport du conseiller Hébert Huard**

#### *Jeux des 50 ans et plus*

Monsieur Huard indique qu'il y aura environ 900 participants aux Jeux des 50 ans et plus. Les compétitions vont se dérouler au Centre culturel, à l'Église, à l'aréna, à la polyvalente, à Bonaventure et à New Richmond. L'organisation compte d'excellents bénévoles. Monsieur Huard indique avoir été présent lors des réunions du comité organisateur et qu'il sera présent à la générale du 10 juin prochain. Il invite tout le monde à venir voir les festivités.

### **Rapport de la conseillère Gina Samson**

#### *Réunions du conseil*

Madame Samson a assisté, en tant que conseillère, à toutes les séances régulières, extraordinaires, de travail et publiques prévues par le conseil.

#### *Dossier Relations de travail*

Les négociations visant le renouvellement de la convention collective ont débuté et suivent leur cours. Déjà deux rencontres ont été effectuées entre les deux parties et la prochaine rencontre est prévue pour le 11 juin prochain.

#### *Dossier Site historique*

Le 14 mai dernier avait lieu une réunion régulière du conseil d'administration du Site historique à laquelle nous fut présentée la programmation de l'été. Le déjeuner d'ouverture a eu lieu dimanche dernier, le 8 juin, au restaurant *l'Ancre* et plus de 300 déjeuners ont été servis. La vente des cartes de membres se poursuit toujours au coût de 12 \$ pour une carte individuelle et de 26 \$ pour une carte familiale. Une prochaine réunion du comité est prévue le 25 juin prochain.

#### *Dossier Jeux des 50 ans et plus*

En tant que responsable des hôtesse pour les Jeux des 50 ans et plus, madame Samson a eu quelques rencontres à cet effet afin de couvrir ce secteur qui m'a été confié. Les hôtesse seront donc présentes aux soirées des jeux, soient le jeudi, vendredi et samedi.

Madame Samson invite la population à aller voir le site internet et à apporter la famille et la visite au Centre culturel pour voir les beaux spectacles présentés.

### **Rapport du maire**

#### *Cimenterie McInnis*

Le 2 juin dernier a eu lieu la conférence de presse de la cimenterie et était présent monsieur Jacques Daoust, du ministère de l'Économie, des Innovations et de l'Exportation, monsieur Jean D'Amour, ministre responsable de la Gaspésie et monsieur Christian Gagnon, le président-directeur général de la cimenterie. Les Libéraux ont accepté de continuer le projet de la Cimenterie McInnis que le PLQ avait mis sur la table. Malgré les groupes protestataires ayant essayé d'avorter le projet, les pressions jusqu'au Sénat américain, finalement, le gouvernement a donné son accord. Des contrats d'envergures sont déjà octroyés et bientôt, soit la mi-juillet, près

de 200 personnes seront embauchées. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour la région gaspésienne.

#### *Souper parlementaire*

Plus de 70 parlementaires étaient présents pour le Souper gastronomique au restaurant *Le Parlementaire* de Québec. Il s'agissait d'une occasion où le conseil était privilégié de connaître tous ces députés. Le conseil a d'ailleurs pu faire connaître les dossiers en cours, et surtout, celui du réseau d'aqueduc et d'égouts pour la nouvelle usine sur le banc-de-pêche.

#### **2014-06-123 20- ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, présente les comptes à payer supérieurs à 1 000,00 \$. Il est proposé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de mai 2014 au montant de **trois cent vingt et un mille cinq cent vingt-trois dollars et soixante et onze cents** (321 523,71 \$) soient approuvés pour paiement.

#### **2014-06-124 21- SUIVI DU BUDGET**

Il est proposé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que le rapport « État des activités financières » en date du 31 mai 2014 soit adopté.

#### **2014-06-125 22- AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point nouveau n'est apporté à la présente séance.

#### **23- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, répond aux questions des contribuables de 20 h 10 à 20 h 10.

#### **2014-06-126 24- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil que la séance soit levée. Il est 20 h 10.